

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2012

---

**MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT ET OBLIGATIONS  
DE PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL - (N° 200)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 376

présenté par

M. Apparü, M. Couve, M. Sermier, M. Martin-Lalande, M. Marc, M. Cherpion, M. Morel-A-L'Huissier, M. Moudenc, Mme Rohfritsch, M. Douillet, M. Decool, M. Philippe Gosselin, Mme Grosskost, M. Lamour, M. Goujon et M. Gérard

-----

**ARTICLE 4 TER****ARTICLE 4 ter**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Une mesure générale au niveau national pour rendre obligatoire, pour chaque programme de plus de 12 logements, 30 % de logements sociaux, est contre-productive et ne peut que décourager la construction de logements collectifs et favoriser le logement individuel et l'étalement urbain.

Les maires ont aujourd'hui la possibilité de fixer un nombre minimum de logements sociaux par programme dans le cadre des PLU.